



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 27586

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte M. le ministre du redressement productif sur les conséquences des délocalisations des entreprises textiles françaises. L'effondrement d'un immeuble à Dacca au Bangladesh, et ses plus de 1 100 victimes, rappelle que les bas prix pour les consommateurs occidentaux ont un coût : celui de l'esclavagisme d'hommes et de femmes, rendu possible par les lois sur le libre-échange. Les entreprises françaises du prêt-à-porter ont globalement nié, en dépit des preuves rapportées par la presse, avoir eu recours aux ateliers de Dacca. Le principe semble être le même que dans l'agroalimentaire : une soif de profits et une course aux prix les plus bas s'exerçant au mépris des plus élémentaires normes sociales et environnementales. Aussi, il est plus que jamais nécessaire d'imposer une déontologie aux entreprises de prêt-à-porter ou d'équipement sportifs, relayée par une traçabilité de leur production afin d'avertir plus clairement les consommateurs. Au moment où notre pays connaît de grandes difficultés, un retour de la filière textile en France serait également souhaitable. Il lui est demandé s'il entend prendre des mesures en ce sens et comment il compte sensibiliser les entrepreneurs français du textile aux conséquences des délocalisations de leur production et moraliser leurs conditions de sous-traitance.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27586

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5458

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)